

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
22	14	14 + 8

Date de convocation
5 juin 2024

Date d'affichage
5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT et Julien SEYSSEL.

Représentées : Robert BESANÇON représenté par Laurent JEROME, Marcel CHRISTEL représenté par Christine ROBILLARD, Valérie PELLERIN représentée par Géraldine PEREE, Véronique STOLTZ représentée par Nicolas MENNETRIER, Sophie MENZIN représentée Laurence FOURNIER, Vincent BLANCHOT représenté par Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER représenté par Marie-Laure HRVOJ, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL.

Laurent JEROME a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention de financement classe théâtre

N° de délibération : 20240639

M. GENET expose :

Le collège Albert Camus a mis en place un cycle d'études à horaires aménagés permettant à des collégiens, préalablement sélectionnés, de découvrir et de pratiquer le théâtre.

Les communes de Barberey Saint-Sulpice, la Chapelle Saint-Luc et de Saint-Lyé, sollicitées par l'Education nationale acceptent de participer à ce projet en cofinçant les cours dispensés par les comédiens du Théâtre de la Madeleine.

Les communes s'engagent à financer ce projet au prorata des élèves retenus issus de la commune.

La commune de Saint-Lyé est engagée dans le dispositif depuis de nombreuses années.

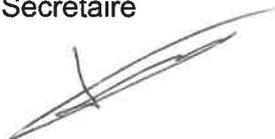
Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire à signer les conventions pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
14	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Laurent JEROME
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

